

ESAT OUTREAU

EXERCICE 2012

PARTIE 1

Rapport relatif aux mesures prises en faveur des personnes accueillies en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Article R243-8 du code de l'action sociale et des familles).

Etablissement concerné :

*ESAT OUTREAU
Bd Raymond Splingard
BP 34
62230 OUTREAU*

*Tél. : 03.21.80.90.10
Fax : 03.21.80.58.06*

Courriel : cat-outreau@wanadoo.fr

Site Internet : je-travaille@wanadoo.fr

N° FINESS : 620115535

Organisme gestionnaire :

*EPDAHA
53 Rue de Douai
BP 60015
62001 ARRAS Cedex*

*Tél. : 03.21.07.01.18
Fax : 03.21.07.15.83*

Courriel : EPDAHA@fr.oleane.com

AVERTISSEMENT

Le présent rapport comprend deux parties :

- ❖ La première retrace l'activité de l'ESAT dans sa dimension médico-sociale.*
- ❖ La seconde est consacrée au compte administratif de l'exercice concerné.*

Ce rapport s'inscrit dans les obligations édictées par les articles 49-I et 49-II du décret 2003-1010 du 22 décembre 2003.

En effet, l'article 49-I précise que le rapport d'activité fait l'objet d'une rédaction spécifique.

Quant à l'article 49-II, il prévoit que le compte administratif de l'exercice soit accompagné d'un rapport précisant les raisons qui expliquent le résultat d'exploitation notamment celles tenant à l'évolution des prix, à la politique de recrutement et de rémunération des personnels, à l'organisation du travail et à la politique d'amortissement des investissements.

Les deux parties du présent rapport répondent à cette double exigence réglementaire.

**RAPPORT RELATIF AUX MESURES PRISES
EN FAVEUR DES PERSONNES ACCUEILLIES
EN ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE
PAR LE TRAVAIL
(Art. R 243-8 du CASF)**

ESAT D'OUTREAU

EXERCICE 2012

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

I - 1 - DONNEES GENERALES

L'ESAT d'Outreau, structure médico-sociale, dépourvue de la personnalité juridique, relève de la gestion de l'EPDAHA (Etablissement Public Départemental d'Accueil des Handicapés Adultes) dont le siège social se situe à ARRAS, rue de Douai.

Le site a ouvert ses portes le 2 mai 1984.

La structure est implantée sur une assiette foncière de 14 000 m².

Originellement agréé pour 60, l'ESAT accueille aujourd'hui 108 (+ 2) usagers.

I - 1- 1 - Historique des autorisations et extension

- *Autorisation initiale : 60 places (7 juin 1983)*
- *Extension n° 1 : 70 places*
- *Extension n° 2 : 80 places (29 novembre 1991)*
- *Extension n° 3 : 85 places (14 octobre 1998)*
- *Extension n° 4 : 90 places (19 décembre 2000)*
- *Extension n° 5 : 100 places (arrêté préfectoral du 09/11/2005)*
- *Extension n° 6 : 105 places (arrêté préfectoral du 29/09/2006)*
- *Extension n° 7 : 108 places (arrêté préfectoral du 13/11/2008)*

Aux 108 places accordées, s'ajoutent deux places supplémentaires autorisées au titre de l'absentéisme (108+2).

Dans sa séance du 15 octobre 2008, la section sociale du CROSMS a émis un avis favorable à l'extension de 5 places. Toutefois, cet avis ne s'est concrétisé que par une autorisation préfectorale portant sur 3 postes.

Cette situation est d'autant plus dommageable que la liste d'attente des personnes orientées à l'ESAT d'Outreau est importante (près de 100 personnes) et que la structure connaît une progression constante de sa charge de travail.

I - 1 - 2 - Le fonctionnement et activité en 2012

- La capacité d'accueil autorisée : 108 places (+ 2)
- Le nombre de jours d'activité : 225
- Le nombre de jours prévus : 23512
- Le nombre de journées réalisées : 22070

A titre de rappel, le nombre de jours réalisés en 2011 s'élevait à 22802.

- Horaires de fonctionnement et temps de pause :

L'ESAT fonctionne du lundi au vendredi.

Le nombre croissant des usagers accueillis a conduit à l'institution de deux plages horaires de travail.

- ✓ 1^{ère} plage horaire (avec pause déjeuner de 12 h à 13 h sauf le vendredi)

- Lundi : 8 h 30/12 h 00 - 13 h 00/16 h 30
- Mardi au jeudi : 8 h 30/12 h 00 - 13 h 00/17 h 30
- Vendredi : 8 h 30/12 h 30

- ✓ 2^{ème} plage horaire (avec pause déjeuner de 13 h à 14 h sauf le vendredi)

- Lundi : 8 h 30/13 h 00 - 14 h 00/16 h 30
- Mardi au jeudi : 8 h 30/13 h 00 - 14 h 00/17 h 30
- Vendredi : 8 h 30/12 h 30

Les usagers sont astreints à une obligation légale hebdomadaire de 35 heures. Le temps de pause pour le déjeuner est d'une heure.

Durant cette pause, les usagers disposent librement d'un espace « détente » où se trouvent la cafétéria et la salle TV aménagées à leur intention.

Par ailleurs, les lieux s'y prêtant, des tables forestières ont été installées dans les espaces verts de l'établissement, à proximité immédiate de la salle de restauration (face à la mer). Lorsque le temps s'y prête, les usagers peuvent ainsi, s'ils le désirent, prendre leur déjeuner à l'extérieur de la salle de restauration, dans un écrin de verdure agréable, mais toujours sous la surveillance du personnel encadrant.

Une pause de 10/15 minutes est observée au matin et l'après-midi durant le temps de travail.

Durant ce repos, les usagers accèdent à la cafétéria.

➤ *Les périodes de fermeture de la structure :*

Depuis 2008, dans l'intérêt des usagers, l'établissement a mis en place une périodicité de fermeture plus équilibrée de ses ateliers.

Auparavant, les usagers ne bénéficiaient d'aucune période d'interruption de janvier à juillet inclus, la structure étant fermée 4 semaines continues au mois d'août (sauf espaces verts).

Les usagers, eu égard à leurs droits à congé, consommaient la quasi-totalité de leurs congés en une seule fois (voire deux si l'on reprend les vacances de fin d'année).

En accord avec les instances de concertation (Conseil de la Vie Sociale et CHSCT), l'établissement a décidé d'arrêter le principe suivant, en terme de calendrier :

- 1. Accorder une semaine de congé aux vacances de Pâques (1^{ère} ou 2^{ème} semaine, par alternance d'une année sur l'autre),*
- 2. Raccourcir les congés d'été de 4 à 3 semaines,*
- 3. Maintenir les congés de Noël/Nouvel an.*

Par l'instauration de ce nouveau calendrier, les usagers bénéficient désormais d'une période de repos tous les 4 mois environ.

Après quelques années de fonctionnement, force est de constater que la nouvelle périodicité, plus équilibrée, s'avère bénéfique au bien être des usagers.

L'objectif de la réforme est donc atteint.

En 2012, l'ESAT a observé les périodes de fermeture suivantes :

- *Congés de Pâques :
Du 23 avril au 1^{er} mai 2012,*
- *Congés d'été :
Du 06 août au 24 août 2012,*
- *Congés de fin d'année :
Du 24 décembre au 31 décembre 2012 (reprise le 03 janvier 2013).*

A noter aussi que la semaine de Pâques permet aux usagers de bénéficier d'un temps de partage avec leur famille et en particulier avec leurs enfants, le cas échéant. Il peut, en outre, en résulter pour les personnes des économies de frais de garde. En ces temps de « vaches maigres », cet aspect de la réforme doit être souligné.

De même, pour l'établissement, la fermeture à Pâques permet de réaliser des économies d'énergie.

I - 1 - 3 – Les activités commerciales :

Ces activités sont détaillées plus avant (cf. IV).

D'ores et déjà, il est rappelé que la nature des activités demeure identique à celle de l'année précédente.

Les secteurs d'activités sont :

- ✓ *Les espaces verts,*
- ✓ *Le façonnage d'imprimerie,*
- ✓ *Le cartonnage,*
- ✓ *Le petit conditionnement (crayons cosmétiques),*
- ✓ *Le grand conditionnement (boîtes alimentaires pour animaux),*
- ✓ *La peinture, revêtements de sols et murs.*

I - 2 – ORGANIGRAMME

Voir page suivante

I - 3 - POPULATION ACCUEILLIE

Au 31 décembre 2012, l'âge moyen des usagers accueillis à l'ESAT s'élève à 42 ans.

L'utilisateur le plus jeune est âgé de 23 ans ; le plus âgé, 59 ans.

En 2012, il est à signaler les flux suivants :

▪ **Départs** :

Quatre dont :

- ✓ *Un départ à la retraite (1^{er} septembre 2012)*
- ✓ *Un changement d'établissement (placement dans un foyer médicalisé le 23 avril 2012)*
- ✓ *Une démission pour convenance personnelle (19 juin 2012)*
- ✓ *Un décès (06 décembre 2012)*

▪ **Admissions** :

Quatre admissions ont été prononcées en 2012 en compensation des 4 départs enregistrés sur la même période.

Il n'y a pas d'évolution notable du profil de la population accueillie sur les dernières années, sauf que les lacunes structurelles déjà constatées les années précédentes se sont aggravées, faute de réponses adéquates des autorités compétentes. La pénurie de places dans les structures susceptibles d'accueillir les personnes handicapées vieillissantes ne saurait justifier le maintien d'utilisateurs qui ne répondent plus aux critères du public en droit d'être accueillis en ESAT.

N'y va-t-il pas de la solidarité nationale que de trouver une solution qui concilie financement public et dignité des personnes en situation de handicap ?

I - 3 - 1 Ancienneté des usagers (au 31/12/2012)

ANCIENNETE	5 ans <	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Entre 15 et 20 ans	> 20 ans
Effectifs	14	20	20	5	51

I - 3 -2 Pyramide des âges (au 31/12/2012)

Tranche d'âge	< 25 ans	25-30 ans	30-35 ans	35-40 ans	40-45 ans	45-50 ans	50-55 ans	55-60 ans	> 60 ans
Effectifs	4	11	13	13	18	37	11	3	0
Part (%)	3.64	10.00	11.82	11.82	16.36	33.63	10.00	2.73	0

I - 3 - 3 Répartition par sexe (au 31/12/2012)

	EFFECTIF	Part (en %)
HOMMES	68	61.82%
FEMMES	42	38.18%
TOTAL	110	100%

I - 3 - 4 Situation d'emploi des travailleurs au sein de l'ESAT (temps plein – temps partiel au 31/12/2012)

Situation au 31 décembre 2012					
Nombre de travailleurs handicapés à temps plein (personnes physiques)	Nombre de travailleurs handicapés à temps partiel (personnes physiques)	Nombre de travailleurs handicapés à 0.25	Nombre de travailleurs handicapés à 0.5	Nombre de travailleurs handicapés à 0.80	Nombre de travailleurs handicapés avec autre quotité (préciser)
107	3	0	0	2	1 (0.75)

I - 3 - 5 Origine géographique des usagers de l'ESAT

Les usagers demeurent dans l'agglomération boulonnaise avec une concentration sur Outreau (24.54 %), Boulogne-sur-Mer (34.54 %) et le Portel (10.90 %).

De façon plus détaillée, l'origine géographique est comme suit :

➤ Outreau	:	27
➤ Boulogne-sur-Mer (2 Km)	:	34
➤ Le Portel (2 Km)	:	11
➤ St Martin-Boulogne (5 Km)	:	05
➤ Desvres (23 Km)	:	02
➤ Marquise (15 Km)	:	03
➤ Samer (15 Km)	:	01
➤ Neufchâtel (10 Km)	:	01
➤ Wierre-effroy (15 Km)	:	01
➤ Nesles (10 Km)	:	01
➤ St Léonard (5 Km)	:	03
➤ Pernes-les-Boulogne (15 Km)	:	01
➤ Retzy (15 Km)	:	04
➤ Condette (10 Km)	:	01
➤ Isques (8 Km)	:	02
➤ La Capelle-les-Boulogne (8 Km)	:	01
➤ Leulinghen-Bernes (25 Km)	:	02
➤ Longfossé (20 km)	:	01
➤ Le Courset (15 km)	:	01
➤ Colembert (10 km)	:	01
➤ Camiers Ste Cecile (20 km)	:	01
➤ Pont-de-Briques(5 km)	:	03
➤ Wimille (6 km)	:	03

La grande majorité des usagers réside au domicile de leurs parents.

Seuls 12 usagers sont hébergés en foyer, précisément au Foyer « Grand large » à Outreau, structure qui relève, elle aussi, de l'EPDAHA.

A noter également que 24 usagers de l'ESAT sont suivis par le SAVS d'Outreau, service qui relève là encore de la compétence de l'EPDAHA.

I - 3 - 6 Flux

Comme indiqué précédemment, l'ESAT a enregistré 4 sorties compensées par 4 admissions (cf. I-3)

L'ESAT DANS SON ENVIRONNEMENT :

II - 1 - LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'ESAT d'Outreau évolue dans un milieu urbain fort de 120 000 habitants. La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) regroupe 22 communes. Parmi les principales collectivités territoriales, celles qui ont plus de 10 000 habitants sont au nombre de quatre :

✓ BOULOGNE-SUR-MER	:	44 865,
✓ OUTREAU	:	15 217,
✓ ST MARTIN-BOULOGNE	:	11 500,
✓ LE PORTEL	:	10 716.

II - 2 – LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU BOULONNAIS

Le contexte économique et social de l'agglomération du Boulonnais continue à se dégrader. 2012 s'inscrit dans cette nette dégradation sociale (taux de chômage à Outreau : 20 %).

Les entreprises locales sont particulièrement fragilisées et celles qui travaillent avec l'ESAT n'échappent pas à la règle.

Les délais de paiement s'allongent pour certaines sociétés, les redressements et liquidations judiciaires se multiplient. Le défaut de paiement s'impose comme un risque non négligeable pour l'ESAT.

Malgré ce contexte économique dégradé, l'ESAT développe son chiffre d'affaires, mais au détriment de ses marges sous l'effet conjugué de la pression des donneurs d'ordre et du renchérissement du coût des matières premières (carburant, chauffage).

II - 3 – L'ORGANISATION DES TRANSPORTS A DESTINATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Les usagers de l'ESAT effectuent le trajet domicile/travail (Aller et retour) de quatre façons :

- *par les transports urbains de l'agglomération (TCRB),*
- *par les transports collectifs pris en charge financièrement par l'ESAT. Ces transports sont gratuits pour les usagers et assurés par une société privée, via un marché public de trois années,*
- *par les transports collectifs assurés en régie par l'ESAT (minibus),*
- *par leurs propres moyens : véhicules à 2 roues motorisés ou non, voitures (permis B), voiturettes (sans permis), à pieds.*

Il est à souligner qu'à la demande de la direction de l'ESAT, d'importants travaux de sécurisation ont été réalisés aux abords routiers de l'ESAT (RD 119). En effet, le Conseil Général a entrepris 180 000 € de travaux de voirie afin d'y réaliser des trottoirs pour les usagers et transférer les arrêts d'autobus. Cet effort et cette écoute du département doivent être salués.

III -1 - LES PROJETS INDIVIDUALISES

L'évaluation des travailleurs handicapés est périodiquement réalisée de concert avec le personnel éducatif, les moniteurs d'atelier et le service d'infirmierie.

Les contrats d'aide et de soutien par le travail sont en vigueur. Y sont intégrées régulièrement, les actions personnalisées dont bénéficient les usagers en vue d'accroître leur insertion sociale et professionnelle. La difficulté réside parfois dans l'adéquation des actions souhaitées par la personne avec ses capacités réelles.

Les projets individualisés évoluent donc au fil des demandes et des actions mises en place.

Comme il était indiqué dans le rapport précédent, l'ESAT –répondant à une demande des usagers- a mis en place deux formations à leur attention :

- *l'une dite de « prévention routière » qui a consisté pour les conducteurs de véhicules sans permis de mieux appréhender la signalisation routière (rappels théoriques) et la conduite (rappels pratiques) entre domicile et lieu de travail. 8 usagers ont suivi cette formation de deux jours encadrée par les moniteurs de l'auto-école municipale d'Outreau.*
- *l'autre dite de « premiers secours » a permis à six usagers d'obtenir leur diplôme de secouriste « premiers secours » par la « Croix Rouge ». Le stage s'est déroulé dans les locaux de l'association, encadré par les deux infirmières de l'ESAT et le personnel formateur de la Croix Rouge.*

En 2013, et répondant encore à la demande d'autre usagers, un tel stage sera renouvelé avec pour public prioritaire les usagers de l'atelier « espaces verts ».

III – 2 - ACTIVITES DE SOUTIEN

L'Etablissement met en place des activités de soutien de nature différente en privilégiant l'utilité pour l'utilisateur.

- *La pause déjeuner est l'occasion d'activités sportives ou de détente pour les usagers. Ces activités sont encadrées par le service éducatif.*
- *Durant le temps de travail, des usagers ont bénéficié d'un suivi personnalisé pour lutter contre le tabagisme.*

III - 3 - REMUNERATION GARANTIE

Les grilles des rémunérations ont été harmonisées pour les trois ESAT de l'EPDAHA (Outreau, Isbergues, Hersin-Coupigny).

III - 3 -1 - La répartition des différentes composantes de la rémunération

Tableau III.3.1.a

	REMUNERATION TOTALE	REMUNERATION COMPAREE AU SMIC
Salaire direct (versé par l'ESAT)	23.31 %	14.31 %
Aide au poste (versé par l'Etat)	76.69 %	47.06 %
TOTAL	100 %	61.37 %

Tableau III.3.1.b

Quelle est la rémunération totale des travailleurs de l'ESAT ?	Nombre de travailleurs touchant...	
	55 % du SMIC	16
	55 à 70 % du SMIC	63
	70 à 80 % du SMIC	30
	80 à 90 % du SMIC	1
	90 à 100 % du SMIC	0
110% du SMIC	0	
AIDE AU POSTE	Le montant de l'aide au poste figure-t-il sur la fiche de paie	OUI

Tableau III.3.1.c

D'autres prestations complètent-elles la rémunération initiale ?	intéressement	OUI	Voir ci-après
	autres avantages extra-légaux	OUI (1)	Voir ci-après
	primes diverses	OUI	Voir ci-après
	compléments financiers ponctuels divers (mariage, naissance)	NON	–
	autres avantages en nature (places de cinéma, théâtre, activités sportives, chèques cadeaux, déjeuner...)	OUI (2)	Chèque cadeau en fin d'année

(1) cf. paragraphe III-4 ci-après

(2) Les autres avantages sont accessibles via l'association (cf. V-II) : sorties cinéma et restaurant, places de rencontres sportives etc...

En matière de rémunération, la grille applicable au 1^{er} janvier 2009 se présente comme suit :

1er taux	6%
2ème taux	10%
3ème taux	15%
4ème taux	20%
5ème taux	25%

(% du SMIC)

III – 3 – 2 - Actions engagées

Au 31 décembre 2012, la répartition par taux de rémunération est comme suit :

TAUX	6%	10%	15%	20%	25%
EFFECTIF	16	22	41	22	9

Le taux moyen pondéré de l'ESAT s'élève à 14.51 % pour 2012 contre 14.50 % en 2011.

III – 4 - L'INSTITUTION D'AVANTAGES AUX USAGERS

Les usagers de l'ESAT d'Outreau bénéficient d'avantages sociaux de trois ordres :

- 1) Une prime d'intéressement versée en décembre de chaque année, assise sur les excédents du dernier exercice connu (budget commercial).
- 2) Une prise en charge par la structure de 5 % de la cotisation « mutuelle » individuelle, dans le cadre d'un contrat facultatif complémentaire santé (budget commercial).
- 3) Une prise en charge par la structure de 25 % de la cotisation « prévoyance » individuelle (budget commercial).

III – 4 - 1 – La prime d'intéressement

La prime d'intéressement est applicable depuis 2007 et s'appuie sur le décret 2007-874 du 14 mai 2007.

A travers cette prime, s'exprime la volonté de l'établissement d'associer l'usager aux résultats de la production. Il est légitime et juste que les résultats excédentaires du budget commercial profitent en priorité à ceux qui en sont les artisans, c'est-à-dire aux usagers.

Les modalités de calcul de la prime répondent à la logique comme suit.

L'enveloppe indemnitaire est égale à 5 % de l'excédent global du dernier exercice clos (budget commercial).

La répartition de l'enveloppe indemnitaire en part individuelle résulte de l'application de trois critères :

- 1/3 de l'enveloppe, en part égale (1 usager = 1 part),*
- 1/3 de l'enveloppe selon le taux de rémunération de chacun des usagers,*
- 1/3 de l'enveloppe en fonction de l'absentéisme.*

III – 4 - 2 – La participation financière de l'ESAT à la Mutuelle « santé »

Depuis 2008, l'ESAT participe financièrement à la couverture « Mutuelle » de chaque usager, la volonté de l'établissement étant d'améliorer la prise en charge des personnes dans ce domaine.

Dans cet esprit, l'ESAT a conclu un contrat collectif facultatif « santé » avec « JUST'EN FAMILLE » organisme de mutuelle.

L'ESAT prend à sa charge 5 % de la cotisation individuelle de l'usager. Cet effort représente un coût global de 1 800.95 € pour l'exercice 2012 (budget commercial).

III – 4 - 3 – La participation financière de l'ESAT à la prévoyance

Dans la continuité de sa politique sociale, la structure prend 25 % de la cotisation « prévoyance » des usagers. Cette garantie couvre le décès par le versement d'un capital aux ayants droits.

Coût pour l'ESAT : de l'ordre de 588.05 €/an en 2012 (budget commercial).

III - 5 - LES INSTANCES DE CONCERTATION

A l'ESAT, les instances de concertation paritaires sont le Conseil de la Vie Sociale (CVS) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

1) Le CHSCT

Conformément à la réglementation, le CHSCT s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2012, précisément les :

- *21 mars,*
- *16 juillet,*
- *1^{er} octobre ,*
- *10 décembre.*

Il est rappelé que le CHSCT dont le président par délégation est le directeur de l'ESAT regroupe l'ensemble des structures et établissements de l'EPDAHA sur Outreau, à savoir :

- *l'ESAT,*
- *La Section occupationnelle,*
- *Le foyer « Grand large »,*
- *Le Service d'Accompagnement et de Vie Sociale « Côte d'opale ».*

En ce qui concerne l'ESAT, les thèmes inscrits à l'ordre du jour ont été principalement :

- *Les formations qualifiantes et diplômantes du personnel,*
- *les accidents du travail 2011 (bilan),*
- *médecine du travail – point sur les visites pour le personnel et usagers,*
- *les éthylotests dans les véhicules – dotation,*
- *formation S.S.T 2012*
- *la campagne antigrippale 2012,*
- *lutte contre le tabagisme,*
- *les travaux d'accessibilité (WC/toilettes/secteurs éducatif et infirmerie)*
- *sécurisation des abords de l'ESAT (travaux du Conseil Général),*
- *les investissements 2012,*
- *etc...*

A noter que les usagers de l'ESAT bénéficient de la gratuité de la vaccination anti grippale.

2) Le Conseil de la Vie Sociale

Le CVS s'est réuni à deux reprises en 2012, les :

- 06 juillet 2012,
- 30 octobre 2012.

Les principales questions à l'ordre du jour ont été les suivantes :

- *Le calendrier des congés 2012 et périodes de fermeture,*
- *travaux de sécurisation,*
- *contrat de prévoyance pour les usagers,*
- *formation des usagers,*
- *la soirée dansante de fin d'année,*
- *les sorties de l'association,*
- *la campagne de vaccination 2012,*
- *etc...*

A ce stade du rapport, il faut souligner le partenariat avec la Ville d'Outreau qui permet à l'ESAT de bénéficier des structures municipales à titre gratuit (salles de sports, stades, salles des fêtes, etc...).

En 2012, les jours d'arrêts de travail pour les usagers et le personnel se sont élevés respectivement à 259 jours et 117 jours.

Qu'il s'agisse du CHSCT ou du CVS, les participants aux réunions s'accordent à reconnaître le bon esprit qui y règne et la volonté de chacun d'apporter sa pierre à l'édifice.

Ces deux instances paritaires contribuent ainsi à l'amélioration des conditions de travail et de prise en charge des usagers.

Pour les usagers, l'ESAT a enregistré 6 accidents du travail en 2012 totalisant 63 jours d'arrêts (à ajouter : 15 jours d'arrêts pour un accident survenu en 2011). Quant au personnel, deux accidents du travail, pour 29 jours, sont comptabilisés.

III - 6 - DEMARCHE QUALITE

III-6-1- Plan de formation des personnels

En 2012, l'établissement a poursuivi son effort en direction de la formation du personnel encadrant.

. Formations diplômantes et qualifiantes

. Poursuite de la formation d'ETS (2^{ème} année) pour un agent de l'atelier « cartonnage »,

- . Engagement d'une formation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers pour un agent nouvellement nommé à ce grade.
- . Engagement de la formation d'ETS (1^{ère} année) pour un moniteur d'atelier « espaces verts » ;
- . Evaluation externe (1 agent).
- . Formation continue obligatoire de voyageurs (FCO – 1 agent).
- . Stage de recyclage S.S.T (15 agents)..

III – 7 – LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE ET PROMOTION DE LA BIEN TRAITANCE

Un protocole de maltraitance existe au sein de l'ESAT.

L'établissement est également signataire de la convention tripartite avec l'Etat et le département. Un protocole de soins, élaboré par les infirmières de la structure, est également en vigueur.

L'ACTIVITE COMMERCIALE DE L'ESAT

IV- 1- PRESENTATION DES DIFFERENTES ACTIVITES

Les activités et les effectifs sont les suivants :

- Espaces verts : 5 ateliers pour 25 usagers,
- Peinture – Revêtement de sols : 1 atelier pour 5 usagers,
- Grand conditionnement : 1 atelier pour 29 usagers,
- Petit conditionnement : 1 atelier pour 16 usagers,
- Façonnage d'imprimerie : 1 atelier pour 17 usagers,
- Cartonnage : 1 atelier pour 18 usagers.

Il existe une mobilité relative entre les ateliers, à l'exception toutefois d'ateliers spécifiques à l'instar de ceux des espaces verts ou encore de la peinture.

IV – 2 – LA STRATEGIE COMMERCIALE

Comme les années précédentes, les secteurs d'activité les plus soutenus restent les espaces verts et le conditionnement, avec une progression notable pour ce dernier (+ 14 % sur 2011/2012). La structure déplore à nouveau l'impossibilité de recourir à l'accueil des deux places restant en suspens, malgré l'avis favorable du CROSMS (cf. I-1-1), car ce renfort générerait des recettes d'exploitation supérieures aux charges qu'il engendre.

D'une façon globale, l'activité commerciale peut être résumée comme suit (chiffres HT arrondis) :

EXERCICES	CA (HT)
2006	613
2007	677
2008	664
2009	655
2010	673
2011	740
2012	764

(CA en milliers d'euros)

Par secteurs d'activité, l'évolution se présente ainsi depuis 2006 :

EXERCICES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ATELIERS							
ESPACES VERTS	224	259	260	255	248	276	273
GRAND CONDITIONNEMENT	131	132	134	155	162	196	224
PETIT CONDITIONNEMENT	43	43	44	29	37	41	37
FACONNAGE D'IMPRIMERIE	82	109	77	80	84	92	94
CARTONNAGE	92	93	82	79	77	71	66
LOCATION	-	-	-	7	8	6	6
PEINTURE	41	41	67	50	53	52	60
DIVERS	-	-	-	-	4	6	4
TOTAUX	613	677	664	655	673	740	764

*CA par secteurs d'activité
(en milliers d'euros HT)*

L'établissement privilégie les partenaires locaux via son réseau. Les chiffres montrent le bien fondé de cette politique. A noter, la progression sensible du C.A de l'atelier « grand conditionnement » : + 14 %.

En 2012, le chiffre d'affaires HT global progresse de près de 3.25 %, après avoir progressé en 2011 de près de 10 %.

IV – 3 – L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

Malgré un contexte économique local dégradé, l'évolution de l'activité est satisfaisante. Celle-ci progresse de près de 3.25 %, comme indiqué ci-dessus.

Toutefois, la situation demeure fragile : le nombre des redressements et liquidations judiciaires s'accroît et les délais de paiement des donneurs d'ordre s'allongent.

Si le CA évolue favorablement, les marges de la structure diminuent. Quant à l'investissement productif, il diminue compte tenu des efforts soutenus des exercices précédents.

Aujourd'hui, une pause des investissements est observée car l'ESAT jouit d'un appareil productif en adéquation avec son volume d'activité et la nature de sa production.

A terme donc, il faut s'attendre à une diminution des dotations aux amortissements qui viendra abonder l'excédent global du fonctionnement.

**Investissement :
l'effort d'équipement productif
Budget commercial**

EXERCICES	MONTANT HT
2007	85
2008	74
2009	57.5
2010	58.5
2011	61
2012	50

(en milliers d'euros HT)

Quant à l'excédent dégagé en 2012, il s'élève à 79 534.25 € contre 38 594.51 € en 2011.

En conclusion, l'ESAT d'OUTREAU résiste plutôt bien à la crise économique. Sa capacité d'autofinancement brut (excédent d'exploitation + dotations aux amortissements) s'élève à 93 301.10 €.

V – 1 – L'ENCADREMENT

Le personnel encadrant se résume comme suit :

A – Le directeur de l'ESAT :

L'ESAT est placé sous la direction de Christophe HADOUX, depuis Novembre 2003. L'intéressé est issu de la fonction publique territoriale où il a exercé durant 20 ans à la commune d'Outreau les fonctions de responsable des services administratifs puis de directeur général des services de la ville (15 ans).

De formation universitaire (BAC + 5), Christophe HADOUX est titulaire du grade de directeur territorial dans la fonction publique territoriale. Il est actuellement en détachement longue durée dans le corps des directeurs hors classe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

B – Le personnel technique :

Il est composé de deux personnes chargées de l'entretien du parc automobile, des transports et de l'entretien des bâtiments. Elles sont aidées par une personne recrutée dans le cadre des dispositifs aidés de l'Etat (20 h/semaine).

C- Le personnel administratif :

Deux adjoints des cadres et un agent administratif assurent le travail administratif et comptable (accueil physique, accueil téléphonique, paie des travailleurs handicapés, facturation, courriers administratifs...).

D – Le service commercial (budget commercial) :

Le service commercial est assuré par un technicien supérieur chef. La rémunération de cet agent est prise en charge par le budget commercial.

E – Le personnel socio-éducatif :

Le service éducatif se compose de deux agents qui s'occupent des usagers pour l'ensemble des problèmes autres que ceux relevant directement du travail :

- . Collaboration avec le médecin généraliste vacataire et le médecin du travail,*
- . Relation avec les familles, les services sociaux,*
- . Accompagnement des usagers en liaison avec le service d'accompagnement,*
- . Mise en stage et suivi des stagiaires en entreprise,*
- . Actions de soutien...*

Par ailleurs, les travailleurs handicapés sont encadrés par 10 moniteurs d'atelier ou ETS.

F – Le personnel infirmier :

Deux charmantes infirmières sont aujourd'hui en poste à raison d'un total de 0,80 ETP (0,50 + 0,30 ETP) pour 110 usagers accueillis.

La présence de ce personnel compétent et apprécié des usagers et constitue indéniablement un atout pour l'établissement. Il est un lien indispensable avec le médecin vacataire, le médecin du travail et les médecins des usagers.

G – Le personnel de restauration :

2 agents sont affectés au service restauration (27 000 repas sont servis annuellement).

H – Le personnel entretien :

La propreté des locaux de travail et les sanitaires fait partie intégrante de la prise en charge de l'utilisateur.

Le service entretien est assuré par 4 agents recrutés dans le dispositif aidé « CUI ».

I – Divers :

Un médecin généraliste vacataire assure une permanence chaque semaine. Il travaille en relation avec les services éducatif et infirmier. A ce suivi, s'ajoute celui de la Médecine du travail.

V – 2 - STAGES REALISES PAR LES PERSONNES ACCUEILLIES DANS L'ETABLISSEMENT

L'ouverture de l'ESAT vers l'extérieur peut se mesurer à travers ses relations avec les partenaires professionnels et les stagiaires accueillis à la demande des organismes de formation.

Comme chaque année, l'ESAT accueille régulièrement des stagiaires d'organismes de formation aussi divers que l'IMPRO (Wimille), le Centre « La Mollière » (BERCK-SUR-MER), l'IRTS, les collèges et lycées de l'agglomération, etc...

Les stages sont tantôt de courte durée, tantôt de longue durée.

En 2012, la structure a accueilli 34 stagiaires. Tous ont fait l'objet d'un bilan établi par le service éducatif visé par le directeur.

V-3- OUVERTURE VERS LE MILIEU ORDINAIRE

V-3-1 Nombre de travailleurs ayant accès au milieu ordinaire de travail par le biais de convention ESAT/ENTREPRISE

Certains usagers ont accès au milieu ordinaire de travail pour des travaux réguliers.

12 usagers se déplacent (par rotation) en entreprises pour des travaux spécifiques limités dans le temps.

. Type de travaux :

- Nettoyage des bureaux et autres locaux d'intérieurs,*
- Nettoyage des espaces extérieurs,*
- Nettoyage des locaux techniques (cuisine collective notamment),*
- Nettoyage de vaisselle.*

. Sociétés ayant recours aux prestations de l'ESAT :

- Société NOVANDIE (à Vieil Moutier près de Desvres)
Cette société est spécialisée dans la production de produits laitiers (Groupe Nestlé).*
- Société API Restauration – Cuisine centrale à Outreau.
Cette entreprise évolue dans le secteur de la restauration collective.*
- Centre Communal d'Action Sociale d'Outreau (CCAS) :
Nettoyage quasi-journalier d'une cuisine pédagogique (prestation assurée depuis 2008).*

. Organisation :

Les usagers sont transportés par l'établissement (aller et retour).

. Support juridique :

Passation d'une convention

. Interlocuteurs :

*Le responsable des ressources humaines (NOVANDIE),
Le directeur départemental de la Société (API),
La directrice (CCAS d'Outreau).*

. Bilan :

Le bilan est très positif pour les usagers. L'accès au milieu ordinaire est perçu comme un facteur valorisant par les travailleurs handicapés.

V-3-2- Actions engagées en faveur de l'ouverture vers le milieu ordinaire de travail

Le souci premier de l'établissement est de maintenir l'existant dans les ateliers. Toutefois, une réflexion est menée pour favoriser l'ouverture vers le milieu ordinaire des travailleurs handicapés.

L'établissement envisage de mener pour certains usagers un processus de VAE, conscient toutefois qu'un tel processus relève davantage d'un enrichissement personnel que d'une clef réelle vers le monde du travail ordinaire.

V-3-3- Nombre de travailleurs orientés définitivement vers le milieu ordinaire (sortie définitive)

En 26 ans d'activité, l'ESAT n'a connu qu'une seule sortie définitive en milieu ordinaire... Et Il y a bien longtemps... De surcroît, cette personne a réintégré l'ESAT en 2011 après son licenciement en 2010.

En 2012, aucune sortie définitive vers le milieu ordinaire n'a été constatée.

On peut s'interroger sur la pertinence à faire sortir des usagers de l'ESAT vers le milieu ordinaire. La nette dégradation du contexte économique et du climat social dans les entreprises poussent à une certaine prudence en la matière. La France, ne connaît-elle pas un taux record de chômage. La solution ne passe-t-elle pas, avant tout, par une revalorisation du statut du travailleur dans le milieu protégé ?

LES PERSPECTIVES GENERALES DE L'ETABLISSEMENT ET OBJECTIFS

3 objectifs s'imposent à l'ESAT.

1 – Poursuivre l'effort de mise aux normes des locaux :

En 2009, l'ESAT affichait sa volonté d'étendre ses locaux devenus exigus par les extensions de capacité accordées et de mettre aux normes « accessibilité » certains d'entre eux (1^{ère} tranche).

2010 a vu la réalisation des travaux projetés pour le plus grand bien des usagers, à savoir l'aménagement de WC/toilettes/vestiaires de l'atelier « grand conditionnement » et l'extension des locaux « peinture » avec WC/toilettes.

A souligner, en ces temps de « vaches maigres » qu'aucune demande exceptionnelle de financement n'a été sollicitée auprès de l'autorité de tarification pour les travaux évoqués, ces derniers étant financés par la chute des dotations aux amortissements de l'exercice.

En 2011, l'ESAT a poursuivi son effort de mise aux normes « handicapé » dans la perspective de la date du 1^{er} janvier 2015, date limite légale. C'est ainsi qu'une réflexion a été menée pour la rénovation des WC/toilettes du secteur « infirmerie/éducateur » et ceux des ateliers les plus anciens, à savoir le cartonnage et le façonnage d'imprimerie.

En octobre 2012, ces travaux de rénovation (2^{ème} tranche) ont commencé. Leur durée prévisionnelle est de 4 à 5 mois.

Tout comme les travaux précédents, l'ESAT pourra s'enorgueillir d'avoir entrepris la rénovation de ses locaux, d'une part en peu de temps, et d'autre part, à un coût supplémentaire zéro pour les finances de l'Etat.

Quiconque visite l'ESAT d'Outreau reconnaît, aujourd'hui, la qualité et la fonctionnalité de ses locaux.

2 – Maintenir, voire renforcer, l'activité commerciale :

Comme déjà indiqué, le contexte économique local, national et international est particulièrement dégradé. Maintenir l'activité de l'ESAT est déjà un défi. Et pourtant, en 2012, le CA de l'ESAT a progressé, passant de 740 000 € HT à 764 000 € HT.

Il faut se féliciter de cette situation qui demeure néanmoins fragile.

3 – Concrétiser dans sa finalité l'extension de capacité de l'ESAT

L'ESAT ne désespère pas de voir l'avis du CROSMS devenir réalité et renouvelle sa demande d'extension de capacité (2 places) restée en suspens. (Avis favorable du CROSMS en date du 15/10/2008).

La force de l'Administration réside dans sa persévérance...

DIVERS

Dans la continuité de la prise en charge des usagers, il faut aussi rappeler les sorties organisées par l' « Association du Cap d'Alprech » qui joue un rôle d' « Amicale » du personnel et des usagers.

Financée par des subventions municipales, l'association (déclarée en sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer sous le n° 3510) organise un certain nombre de manifestations à l'adresse du public accueilli.

En 2012, les usagers ont effectué les sorties suivantes via l'association :

- ✓ *Sortie bowling + repas à la Cité de l'Europe (31/03/2012),*
- ✓ *Dolfinarium de Bruges + visite de la ville (23/06/2012),*
- ✓ *Transfert au gîte de Saint Gatien des Bois dans le Calvados (du 31/08/2012 au 02/09/2012),*
- ✓ *Sortie cinéma + repas à la Cité de l'Europe (20/10/2012),*
- ✓ *Soirée dansante + repas à la Maison des Associations d'Outreau (15/12/2012).*

A signaler également que les usagers bénéficient tous les 15 jours de 10 entrées gratuites pour les matches de basket de l'équipe de Boulogne-sur-Mer (pro B).

A ces entrées s'ajoutent occasionnellement celles pour les clubs de football de Lens et Boulogne-sur-Mer. (Avec déplacement collectif pour Lens).

Fait à Outreau, le 02 avril 2013

Christophe HADOUX

*Directeur hors classe,
Directeur territorial
détaché dans le corps des
directeurs d'établissements
sanitaires, sociaux et
médico-sociaux*